

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 MARS 2010**

Délibération
n° 2010.03. 23.B

**Solidarité avec les
communes sinistrées
par la tempête
Xynthia**

LE QUATRE MARS DEUX MILLE DIX à 17h00, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Ruelle sur Touvre - 16600 RUELLE SUR TOUVRE suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **26 février 2010**

Secrétaire de séance : François NEBOUT

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Jean-Claude BEAUCHAUD, Didier LOUIS, Jean-François DAURE

DIRECTION GENERALE	Rapporteur : Monsieur le Président
--------------------	------------------------------------

SOLIDARITE AVEC LES COMMUNES SINISTREES PAR LA TEMPETE XYNTHIA

Le 28 février dernier, la tempête Xynthia a durement frappé le littoral du Poitou-Charentes. A la suite de ces événements exceptionnels, un élan de solidarité entre collectivités s'est naturellement fait jour et la Présidente du conseil régional a souhaité réunir la conférence des exécutifs.

Cette réunion avait pour objectifs :

- de définir les mesures d'urgence qui seront proposées au vote des conseillers régionaux convoqués lundi prochain pour une session extraordinaire ;
- de permettre aux collectivités entre elle d'organiser les actions de solidarité indispensables au redémarrage des services publics.

M. BONO Maxime, Député-maire de la Rochelle et Président de la communauté d'agglomération ainsi que M. GRASSET Bernard - Maire de Rochefort, Président de la communauté d'agglomération du pays Rochefortais ont dressé un premier bilan de l'impact de la tempête et fait un état des besoins des collectivités les plus touchées.

Les communautés d'agglomération ainsi que les départements des Deux-Sèvres, de la Charente et de la Vienne, ont manifesté leur totale solidarité avec les collectivités sinistrées et ont proposé de mettre à leur disposition des moyens humains et matériels nécessaires à la remise en état de fonctionnement des équipements publics.

La communauté d'agglomération de la Rochelle assurera la centralisation des demandes des collectivités sinistrées et se rapprochera des autres collectivités pour optimiser leurs interventions.

Je vous propose :

DE VOUS PRONONCER en faveur de la participation du Grand Angoulême et des communes à ce dispositif d'entraide par une mise à disposition de moyens humains et matériels.

DE DESIGNER Monsieur Jean-Pierre GRAND comme élu référent et coordonnateur de ce dossier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
12 mars 2010	12 mars 2010